



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 68747

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé au sujet du remboursement des soins en psychomotricité dispensés en libéral par les psychomotriciens diplômés d'Etat et auxiliaires médicaux. La profession a sollicité de la part du Gouvernement une concertation générale sur le sujet évoqué. Cependant, malgré une ébauche de dialogue, l'absence de remboursement des soins en la matière perdure. En conséquence, il lui demande quelle est sa position sur la question.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68747

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6441